

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PRESTATIONS DE CONTROLE DE L'ENVIRONNEMENT CLIMAT ET POLLUANT DES VITRINES D'EXPOSITION DES COLLECTIONS DE LA CITE DE L'ECONOMIE

#### I – Présentation de Citéco

CITECO est une association loi de 1901 fondée le 17 février 2017, qui porte le projet de la Banque de France : la Cité de l'Économie. Elle a pour objet d'améliorer la culture économique, monétaire et financière et de gérer l'équipement culturel qui lui est confié.

Vouée à la pédagogie de l'économie dans ses aspects nationaux, européens et mondiaux, la Cité de l'Économie s'adresse à tous, et principalement aux publics jeunes. Lieu de découverte et d'approfondissement des mécanismes de l'économie, elle a pour ambition principale de les familiariser à la discipline dans toutes ses composantes : conceptuelle, historique, scientifique, sociale et culturelle. Le projet est basé sur une fréquentation de 100 000 à 150 000 visiteurs par an, dont 30 000 scolaires. Pour cela, la Cité de l'Économie dispose d'une exposition permanente de 2 400 m<sup>2</sup> composée d'une scénographie de modules aux techniques interactives et d'une présentation de collections (pièces, billets, machines de fabrication, objets et mobilier anciens), de la Banque de France, de la Bibliothèque nationale de France, de la Monnaie de Paris et du CNAM.

Sa programmation culturelle prend place dans un espace d'exposition temporaire de 430 m<sup>2</sup> et dans un auditorium de 98 places (35 m<sup>2</sup> de foyer).

Les groupes sont accueillis dans 3 ateliers pédagogiques (120 m<sup>2</sup> au total)

L'espace d'accueil de la Cité de l'Économie s'ouvre sur une boutique de 60 m<sup>2</sup> et un espace café de 83 m<sup>2</sup>.

Les espaces publics peuvent faire l'objet de privatisations, d'expositions temporaires (440m<sup>2</sup>), ainsi que les trois salons multi-activités (140 m<sup>2</sup>).

#### II – Présentation du bâtiment de Citéco

La Cité de l'Économie a pris place dans une ancienne succursale de la Banque de France, l'hôtel Gaillard, sis au 1 place du Général Catroux, 75017 Paris.

Au sortir de 7 ans de travaux de mise aux normes et d'aménagements, elle a été inaugurée en juin 2019.

Le bâtiment est un ensemble aux volumes disparates, constitué de la réunion de 4 immeubles, dont 3 sont classés aux Monuments Historiques (MH) :

L'hôtel Gaillard, avec son aile Berger (rue Berger), l'aile MALESHERBES (place Catroux) (MH).

L'aile THANN, donnant sur la rue de THANN (MH),

Le Hall DEFASSE (MH).

L'hôtel BERGER donnant sur la rue Georges BERGER

L'ensemble représente 7 000 m<sup>2</sup> répartis sur 7 niveaux :

Niveaux	Locaux
Combles	Locaux techniques
3 <sup>ème</sup> étage	Espace d'expositions temporaires Deux ateliers pédagogiques Un pôle administratif Une terrasse servant d'évacuation pour les salles d'expositions
2 <sup>ème</sup> étage	Exposition permanente (mezzanine) Trois salons multi-activités Un pôle administratif. Locaux techniques
1 <sup>er</sup> étage	Exposition permanente Un atelier pédagogique, Un pôle administratif. Locaux techniques
Entresol	Exposition permanente Locaux techniques
Rez-de-chaussée	Exposition permanente Bases vie Espace café Un hall d'accueil (contrôle des visiteurs, banque d'accueil, billetterie) Une boutique PC de sécurité / sûreté Des locaux techniques et une aire de livraison.
Sous-sol	Exposition permanente Auditorium Des réserves, Des locaux techniques.

La Cité de l'Économie est un ERP de 2<sup>ème</sup> catégorie de type Y, avec des activités secondaires de types R, S, L, N et M. Sa capacité maximum est de 995 personnes, personnel inclus.

Le bâtiment de la Cité de l'Économie ouvre tous les jours de l'année à l'exception du 1<sup>er</sup> mai, du 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier.

Il est accessible au public dans les conditions suivantes :

- du mardi au vendredi, : **10h00 à 18h00** avec accueil des groupes à partir de **9h45**
- les samedis : **10h00 à 19h00**
- les dimanches, jours fériés : **10h à 18h00**
- tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois, ouverture nocturne jusqu'à **22h00**

**Jusqu'à fin août, les horaires prennent en compte un retour d'activité progressif : l'ouverture au public démarre à 14h00 et non 10h00. Les groupes seront accueillis durant la période scolaire à partir de 9h45.**

Les lundis, en dehors de l'ouverture au public, la Cité de l'Economie est ouverte administrativement.

Les 2 premières semaines de septembre sont réservées aux maintenances du bâtiment et sont fermées au public, et à toute activité de privatisation.

L'établissement est équipé d'un SSI de 1<sup>ère</sup> catégorie. Les équipements de sûreté assurent le contrôle d'accès, les alarmes intrusion, la vidéosurveillance et la télésurveillance (en cours de mise en place).

## III – Présentation de l'organisation des structures de pilotage des infrastructures bâtementaires

L'équipe de Citéco s'organise autour de 6 pôles.

1. La direction a été confiée à Monsieur Philippe Gineste. Il travaille avec son adjoint et une assistante.
2. Le pôle développement des publics (14 personnes)
3. Le pôle communication (2 personnes)
4. Le pôle contenus (2 personnes)
5. Le pôle ressources (4 personnes)
6. Le pôle exploitation (5 personnes dont 1 en cours de recrutement), a la charge de l'exploitation du bâtiment et de la maintenance muséographique.

Le pôle exploitation est composé de la responsable et d'un adjoint (responsable délégué du service technique du musée - maintenance bâtiment).

Trois régisseurs d'exposition (dont un en cours de recrutement) assurent l'entretien et une partie de la maintenance de l'exposition permanente. Ils encadrent les relations avec les prestataires extérieurs (maintenances spécifiques de la muséographie, fournisseurs). Ils font fonctionner l'Auditorium en assurant la régie technique des activités de programmation sur la durée de l'ouverture publique du musée.

Le service a la charge de :

1. L'exploitation du bâtiment avec le pilotage des marchés d'entretien et d'exploitation des équipements bâtiment, de sécurité incendie et de sûreté  
L'entretien et la maintenance de l'exploitation bâtiment ont été externalisés :
2. L'aménagement du bâtiment :
  - Planification et organisation de petits travaux d'entretien.
  - Cadrage et pilotage de travaux d'amélioration et de d'adaptation.
3. Les missions de sécurité-incendie et de sûreté déléguées avec notamment, le pilotage des marchés de gardiennage, de télésurveillance et de vérifications obligatoires. Cela comprend aussi l'analyse des dossiers techniques des accueils, les études de faisabilité et les dossiers sécurité des événements (CCE)
4. **L'entretien et la maintenance de la muséographie permanente et des expositions ponctuelles ; l'entretien et la conservation des collections ; l'accueil technique de la programmation culturelle.**

## IV – Définition des besoins

Les anciens coffres métalliques de la salle des coffres de la succursale de la Banque de France ont été modifiés pour accueillir des collections de pièces, de billets et d'objets présentant l'histoire de la monnaie. Les vitrines sont constituées d'un groupement d'anciens coffres, indépendants les uns des autres. A l'ouverture d'une vitrine, cette organisation peut regrouper jusqu'à 9 coffres/alcôves au maximum. L'exposition comporte aussi des vitrines dites isoairs, constituées d'un châssis métallique et bois. Chaque coffre et vitrines isoairs sont pourvus d'un tiroir mobile pouvant contenir les produits traitants. La salle des coffres s'étend sur 600m<sup>2</sup>, sur 2 niveaux au RDC et au sous-sol. Le traitement d'air est assuré par une Centrale de Traitement d'Air et des déshumidificateurs pérennes.

Dans ce cadre, pour répondre aux exigences d'une collection constituée d'objets hétéroclites (pièces de différents alliages, monnaie papier, objets métalliques, papier, bois, tissus, coquillages), et pour assurer les conditions de conservation requises par les prêteurs, nous mettons en place un contrôle des conditions de préservations des objets.

Cette démarche comprend, notamment, le contrôle de l'environnement climat et polluant des vitrines. Pour cela, nous recherchons un prestataire qui devra :

- A la suite de la visite et de la communication des données collectées sur les 12 mois, établir un programme qui décrira la fréquence des visites techniques, la nature des actions (contrôle visuel des objets, changement des produits de traitement si nécessaire, contrôle des polluants...), et, les comptes-rendus d'intervention.
- Analyser les données transmises.  
Nous effectuons le relevé des données thermo-hygrométrique des coffres, 3 fois par semaines. Celles-ci sont regroupées sur un tableau qui sera transmis tous les mois.  
Au regard de cette analyse, le prestataire pourra provoquer une visite technique complémentaire
- Effectuer les visites techniques : maintenance préventive.
- Intervenir sur demande de Citéco, en cas de problème spécifique détecté (importante variation climat, pollution accidentelle) : maintenance curative.
- Assurer une veille et un conseil

## V – Visites et interventions

Les dates et heures de visites seront fixées d'un commun accord entre Citéco et le prestataire. Ces dates et heures pourront être modifiées d'un commun accord en fonction des nécessités des services respectifs.

Elles se feront de préférence les lundis de 9h00 à 18h00 ou durant les 2 semaines de maintenance annuelle du bâtiment du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (début septembre)

Chaque visite donnera lieu à l'établissement d'un rapport d'intervention qui sera transmis à Citéco.

Citeco s'engage à tenir à jour un livre de bord sur lequel sera noté tout incident qui pourrait survenir entre les visites du prestataire.

Dans le cas d'interventions curatives, le prestataire devra communiquer dans un délai qui ne pourra excéder 48 heures à compter de la communication de l'incident en cours.

## VI – Éléments requis pour la présentation du dossier de candidature

Le prestataire devra faire une proposition de contrat et de prix qui prennent en compte la nature des objets et la définition du besoin.

Le contrat devra décrire l'ensemble des prestations proposées.

Le bordereau de prix devra comprendre :

- le prix forfaitaire pour l'analyse des données, pour la maintenance préventive...
- le prix forfaitaire ou le prix horaire de la main d'œuvre pour les interventions de maintenance curative
- le forfait déplacement si nécessaire

## VII – Sous-traitance

Le prestataire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de la personne responsable du marché, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance.

## VIII – Facturation :

Le forfait de maintenance préventive :

Type : redevance annuelle

Base : facture  
Périodicité : début de chaque trimestre  
Modalité : virement interbancaire  
Délai : 30 jours à la date à compter de la réception de la facture

Les interventions curatives :  
Type : forfait d'intervention, forfait déplacement, prix unitaire du matériel sur validation de devis par Citéco  
Base : facture  
Périodicité : dans le mois de l'intervention  
Modalité : virement interbancaire  
Délai : 30 jours à la date de réception de la facture

## IX – Durée du contrat et clause de résiliation :

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois par tacite reconduction.  
Le contrat pourra être résilié par une des parties, par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de 3 mois, avant la date anniversaire du contrat.

## X – Modalités de réponse :

Appel publié sur le site internet de l'établissement : le XX juillet 2021  
Date de clôture estimée : le 10 août 2021  
Etat : 1<sup>ère</sup> publication  
Questions-réponses possibles : [david.aguilera@citeco.fr](mailto:david.aguilera@citeco.fr)  
Offre à remettre en format dématérialisé à : [administration@citeco.fr](mailto:administration@citeco.fr)

